

ANALYSE

BANQUES : RENTABILITÉ À DEUX CHIFFRES



INTRODUCTION

Comment va le malade ? Selon le Fonds monétaire international (FMI), le secteur bancaire européen a fait des progrès considérables ces dernières années : les banques ont accumulé des fonds propres, la réglementation est plus rigoureuse et la supervision a été renforcée. Cependant, la rentabilité des banques, estime-t-elle, reste faible et fait peser des risques sur la stabilité financière.¹

Mots clés liés à cette analyse : banques, système bancaire, rentabilité, spéculation, économie réelle, banques coopératives.

LA RENTABILITÉ DES BANQUES

De quoi s'agit-il ? L'actionnaire s'intéresse au rendement de l'investissement qu'il a réalisé dans l'entreprise, c'est-à-dire la rémunération des fonds qu'il a investis dans celle-ci. Cette dernière est déterminée grâce à un ratio, la rentabilité des fonds propres après impôts, appelé aussi ROE (Return On Equity).

Ce ratio se définit comme le rapport entre le résultat net (résultat de l'exercice après impôts) et les fonds propres. Ces derniers représentent l'actif (ce que possède l'entreprise) moins ses dettes (ce qu'elle doit) ; c'est donc la valeur comptable de l'entreprise. Celle-ci correspond au capital levé (l'argent amené par les actionnaires) plus les réserves accumulées. Ces réserves sont constituées, année après année, par les bénéfices non distribués en dividendes.

La rentabilité des fonds propres indique au final ce que rapporte 1€ de capital/ capitaux propres investi(s) dans l'entreprise.²

Donc, selon le FMI, la rentabilité des banques reste faible. Sur un échantillon de plus de

¹ John Caparuso, Rohit Goel et Will Kerry, Rentabilité des banques européennes : d'autres mesures s'imposent, FMI, 30 août 2017.

² Anne BILS et Wilfried NIESSSEN, Les ratios de rentabilité d'une entreprise, Pacioli N° 373 IPCF - BIBF / 11-24, novembre 2013.

170 grands établissements européens, dont les actifs cumulés se chiffrent à 35.000 milliards de dollars, les banques dont le rendement a dépassé 10 %, niveau jugé « correct » par le FMI, ne représentaient que 15 % des actifs en 2016. Pour 32 % des actifs, le rendement s'est situé entre 8 et 10 %, niveau qualifié « en difficulté » par le FMI, tandis que les 53 % restants des actifs offrent un rendement inférieur à 8 % jugé « faible ».

Rentabilité moyenne des fonds propres d'un échantillon de plus de 170 grands établissements européens en 2016 en pourcentage du total du bilan

Sources: Bloomberg L.P.; SNL Financial; calculs des services du FMI



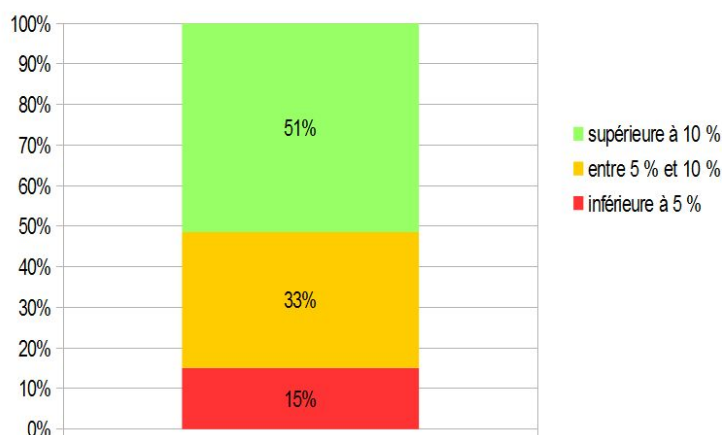
Rappelons que ces chiffres ne concernent qu'un échantillon de grandes banques européennes. Qu'en est-il en Belgique ? Au cours de la même année 2016, la rentabilité moyenne du secteur bancaire s'est élevé à 9,2 %, ce qui en ferait, en reprenant la taxinomie du FMI, un secteur « en difficulté » mais pas trop loin quand même du niveau « correct ». Derrière cette moyenne, se cachent des différences sensibles. En haut du panier, 6 banques belges représentant 1,1 % des actifs ont un rendement supérieur à 15 % tandis que 4 autres représentant 50,4 % des actifs s'offrent une rentabilité entre 10 et 15 %. La moitié a donc ce rendement à deux chiffres, jugé « correct ». En bas du panier, seules 10 banques belges, pour un total d'actif de 15 % ont un rendement inférieur à 5 %.

3

³ Febelfin, Vade-mecum 2016, Calculs Febelfin sur données BNB.

Rentabilité moyenne des fonds propres des banques de droit belge en 2016 en pourcentage du total du bilan

Source : Calculs Febelfin sur base des comptes annuels non consolidés.



Mais pourquoi donc le FMI juge-t-il que ce qu'il estime être une faible rentabilité, c'est-à-dire inférieure à 8 %, constitue-t-elle une menace pour la stabilité financière? Une banque qui n'est pas rentable, explique l'institution internationale, n'est pas en mesure d'accumuler des réserves pour parer à des pertes inattendues et a souvent du mal à lever des fonds propres lorsqu'elle en a besoin. La faiblesse des rendements limite également la capacité des banques à élargir les perspectives de crédit et pourrait les inciter à prendre des risques plus importants pour redresser la situation⁴.

Si l'on ne peut qu'être d'accord avec ce double objectif énoncé par le FMI, accumuler des réserves pour les mauvais jours et éviter de prendre des risques plus importants, deux questions méritent d'être posées :

1. une rentabilité à deux chiffres est-elle un facteur favorable ou défavorable en vue d'atteindre ces objectifs ?
2. la rentabilité est-il le seul facteur qui influe l'atteinte de ces objectifs ?

LE DOGME DE LA RENTABILITÉ SALVATRICE

The sky is the limit (« tout est possible ») en matière de rentabilité, semble considérer le FMI, pour qui celle-ci est donc un facteur de stabilité financière. Qu'en penser ?

Selon la fédération belge du secteur financier (Febelfin), le rôle essentiel des banques est

⁴ John Caparusso, Rohit Goel et Will Kerry, op. Cit.

de servir d'intermédiaire entre les personnes disposant de moyens financiers et celles qui ont besoin d'un financement. Les uns prêtent leur argent à la banque et celle-ci l'affecte à son tour au financement de la seconde catégorie.⁵

Parmi ceux qui ont besoin d'un financement se trouvent évidemment les entreprises non financières, qui développent des activités industrielles ou qui sont actives dans l'agriculture, le commerce et les services. Ces entreprises, par leurs activités, produisent de la valeur, de la richesse, qui va déterminer le niveau de vie des citoyens. Et les banques, en tant qu'intermédiaires, vont contribuer à la bonne marche de ces entreprises et, ce faisant, participeront indirectement à la création de richesse par celles-ci.

Pourtant les banques ont des prétentions de rendement hors de proportion avec celles de cette économie réelle qu'elle finance.

Rentabilité des capitaux propres

Source: BNB



Sur une période de 17 années, de 2000 à 2017, la rentabilité moyenne annuelle des entreprises belges, tous secteurs confondus mais à l'exclusion des banques et assurances, était de 5,79 %. Durant la même période, les banques ont connu une rentabilité moyenne annuelle de 6,57 %, soit une rentabilité supérieure de 13,45 % par rapport aux entreprises qu'elles financent.

⁵ Febelfin, <http://www.lesbanquesetlasociete.be/quel-r%C3%B4le-le-secteur-financier-joue-t-il-dans-l%E2%80%99%C3%A9conomie%E2%80%89>, consulté le 10 août 2018

Au milieu de cette période figure la crise financière amorcée en juillet 2007 avec la crise des subprimes et qui va connaître une amplification à l'automne 2008, provoquant une chute des cours des marchés boursiers et la faillite de plusieurs établissements financiers. Pour éviter une crise systémique, les États doivent intervenir et sauver de nombreuses banques. C'est le cas en Belgique pour trois des quatre plus importantes banques.

Si l'on excepte ces deux années particulières, 2008 et 2009, au cours desquelles les banques ont essuyé des pertes énormes et que l'on ne retient que les autres quinze années, plus normales, de cette période, la comparaison entre la rentabilité des entreprises belges, tous secteurs confondus mais à l'exclusion des banques et assurances, d'une part, et des seules banques, de l'autre, est bien plus extravagante encore. Les premières ont connu une rentabilité moyenne annuelle de 5,99 % contre 9,24 % pour les secondes. Les banques sont donc plus rentable de 54,26% par rapport aux entreprises qu'elles financent.

Comment ce décalage entre la rentabilité des entreprises qui créent la richesse et celle des banques qui les financent peut-elle s'expliquer sinon par un appétit surdimensionné de ces dernières ainsi que par des niveaux de valorisation excessifs de la plus-value intrinsèque de l'activité bancaire. C'est précisément ce qui s'est passé durant la crise financière de 2007-2008, lorsque l'on s'est progressivement rendu compte que la valeur théorique des actifs possédés par les banques, telle qu'elle apparaissait dans leur compatibilité, ne correspondait à la valeur économique réelle.

Des bulles financières se créent ainsi sous l'effet de situations dite « exubérantes » déterminées par des comportements plus ou moins irrationnels dictés par des mimétismes euphoriques collectifs, du type « sky is the limit », avant d'éclater et laisser apparaître, sous une lumière crue, la valeur réelle des choses. Une rentabilité bancaire à deux chiffres, si éloignée des 5 à 6 % de rentabilité des entreprises non financières, n'est donc ni un gage, ni un signe de stabilité financière. Pas un gage car la recherche de cette rentabilité peut, au contraire, engendrer des comportements éloignés de toute prudence. Pas un signe car cette rentabilité bancaire à deux chiffres peut au contraire indiquer la survalorisation de certains actifs.

L'IRRESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT ET DES ACTIONNAIRES

La seconde question à se poser est celle de savoir si la rentabilité est le seul facteur qui permet d'accumuler des réserves pour les mauvais jours et d'éviter de prendre des risques plus importants. La réponse est négative.

Bien sûr, si la banque ne dégage pas de bénéfice, elle sera bien en peine de constituer des réserves. Mais, dès lors qu'un bénéfice existe, c'est l'assemblée des actionnaires qui décide de la proportion de celui-ci qui est mis en réserve. C'est la responsabilité de ceux-ci de faire en sorte que ce matelas soit adéquat pour procéder aux investissements nécessaires et constituer du gras pour les mauvais jours. Dire que la stabilité bancaire dépend d'une rentabilité à deux chiffres revient à faire fi de cette responsabilité fondamentale de l'actionnaire. Qui doit arbitrer entre sa recherche personnelle de profit et l'intérêt de la banque dont l'activité rémunère son capital.

Mais la prudence en matière bancaire est également la responsabilité des pouvoirs publics, notamment du législateur, à qui il revient de s'assurer que l'actionnaire, s'il ne le fait pas spontanément, soit contraint à mettre en réserve les moyens suffisants pour assurer la stabilité de la banque. Une excellente source d'inspiration est, à cet égard, la gouvernance coopérative : les institutions coopératives ont, dans leur ensemble, traversé la crise récente relativement mieux que les entreprises détenues par des investisseurs « extérieurs »⁶.

Les banques coopératives ont contribué pour 7 % aux dévalorisations d'actifs et aux pertes subies par l'ensemble du secteur bancaire européen entre le troisième trimestre de 2007 et le premier trimestre de 2011, alors qu'elles représentaient 20 % des parts de marché. Cela s'explique par leur faible exposition aux prêts hypothécaires et par leurs activités d'investissement plus limitées. Ceci a eu pour conséquence que leur rentabilité a progressé: sur la période allant de 2003 à 2010, leur rendement moyen s'établissait en effet à 7,5 %, contre seulement 5,7 % pour les banques commerciales.⁷

Pendant la crise, de manière générale, elles n'ont pas été durement touchées, malgré des pertes dues principalement à des investissements dans des produits dérivés. La plupart

⁶ J. Birchall, L.H. Ketilson, Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis, International Labour Organization, juin 2009.

⁷ Rabobank, Special report: Cooperative banks in the spotlight, Economic Research Department, 2011.

de ces pertes subies ont été compensées assez rapidement, en un an ou deux et, au lendemain de la crise, presque tous les indicateurs montraient qu'elles avaient rebondi et repris leur croissance, bien qu'à un rythme différent de celui qui prévalait avant la crise en raison du ralentissement de l'économie mondiale et de la crise de l'euro.⁸

Comment la gouvernance coopérative peut-elle favoriser la stabilité de la banque ? Essentiellement grâce à la participation économique des membres qui constitue le troisième principe de l'Alliance Coopérative Internationale. En vertu de celui-ci, les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

Ce principe, transposé à l'activité bancaire, permet de se prémunir contre les mauvais jours : « Contrairement aux sociétés cotées, les banques coopératives ne se donnent pas pour objectif de maximiser le dividende versé à leurs actionnaires : elles n'ont pas d'actionnaires. Leurs sociétaires, qui détiennent leur capital sous forme de parts sociales, bénéficient d'une rémunération limitée de leurs apports. Une part significative des bénéfices réalisés par les banques coopératives est donc mise en commun, sous la forme de réserves, qui permettent de renforcer les fonds propres de la banque et de lui donner les moyens de son développement. Dans un certain nombre de pays, notamment en Europe et en Amérique latine, ces réserves sont impartageables, ce qui signifie que les sociétaires ne disposent pas de droit individuel sur ces dernières en cas de liquidation.

La fonction des réserves est claire : elles visent à constituer, au cours des exercices bénéficiaires, des fonds propres non rémunérés, qui permettront d'assurer le développement de la banque, d'améliorer sa rentabilité au bénéfice de ses sociétaires et d'absorber les chocs futurs. Ces réserves, dont l'objectif est finalement très proche du mécanisme de provisionnement dynamique⁹, permettent d'anticiper sur les pertes futures en mettant de l'argent de côté pour les mauvais jours au moment où c'est le plus facile de le faire, soit lorsque la société réalise des bénéfices.

⁸ Johnston Birchall, Résister à la récession: le pouvoir des coopératives financières, Organisation internationale du Travail 2014.

⁹ Le provisionnement dynamique consiste à constituer des provisions ex ante, de préférence dès l'octroi d'un prêt, sur la base des risques statistiques de défaillance pour cette catégorie de prêts.

Les banques coopératives ont donc inventé, il y a près de 150 ans, avec les réserves impartageables un dispositif qui leur permet de se prémunir contre les chocs futurs et dont les régulateurs découvrent aujourd’hui les avantages ! »¹⁰

CONCLUSION

Et si nous inversions la proposition du FMI : un juste rendement est le gage d'une véritable stabilité financière ? Un juste rendement, défini en fonction du rendement moyen de l'ensemble des activités économiques, qui limite la rémunération du capital et permette ainsi le renforcement des réserves indispensables pour supporter le risque des mauvais jours.

Bernard Bayot

Septembre 2018

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société : *Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer*

¹⁰ Jean-Louis Bancel, Président du Crédit Coopératif, lors d'un colloque que l'Organisation de Coopération et Développement Économique (OCDE) organisait le 17 mars 2010 à Paris sur la « refondation du système monétaire et financier international » ; voir aussi Bernard Bayot, Les réserves impartageables, Réseau Financité, décembre 2015.

ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu : Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité : Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.